



Vie maritale et séparation

Par **coccinelle62**, le **21/01/2010 à 18:27**

Bonjour,

J'ai vécu plus de vingt ans maritalement et nous avons deux enfants.

Je suis passée au Tribunal en décembre et ma décision sera rendue en février prochain, pour la pension alimentaire et la résidence des enfants.

le partage du patrimoine se fera t il par la même avocate (elle m'a demandé de contacter un avocat "fiscal" et donc procédure je suppose payante !!!???)

Elle me précise que l'avocat fiscal "interviendra uniquement dans ce dossier sauf à ce qu'il soit nécessaire qu'un avocat judiciaire intervienne" ; qu'est ce qu'un avocat judiciaire ?

La JAF m'a dit qu'elle jugerait "sur pièces" ; les éléments ayant été transmis la veille par l'avocat adverse, (ce qui a été précisé au JAF) est ce légal ?

Ai je un recours autre que faire appel à la décision qui sera rendue (basée sur les éléments erronés).

Merci de votre aide